

LA PANDÉMIE NE RÉDUIT PAS LA VIOLENCE AUX FRONTIÈRES

30.06.2020 | LA PANDÉMIE NE RÉDUIT PAS LA VIOLENCE AUX FRONTIÈRES

Malgré la pandémie en cours, les exemples de refoulements violents et les décès aux frontières terrestres et maritimes de l'UE sont toujours légion. De la Méditerranée centrale à la mer Égée et sur la route des Balkans, les gouvernements continuent de violer de manière flagrante leurs obligations en vertu du droit communautaire et international. Le principe de *non-refoulement* prévu par le droit international relatif aux droits humains, qui garantit que nul.le ne doit être renvoyé.e dans un pays où il.elle risque d'être persécuté.e, est particulièrement bafoué et ce, en toute impunité.

Depuis le début du mois de juin, au moins 90 personnes ont perdu la vie en tentant de traverser la Méditerranée et des dizaines sont toujours portées disparues, dans une série de naufrages meurtriers au large des côtes de la Libye et de la Tunisie. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), depuis janvier 2020, plus de 4.800 migrant.e.s ont été intercepté.e.s en mer par les soi-disant garde-côtes libyens et ramené.e.s à Tripoli. Cela se produit en dépit du fait que la Libye n'est pas un port sûr.

L'UE coupable par procuration selon plusieurs enquêtes

Une récente enquête menée par Alarm Phone, Sea Watch, Mediterranea et Borderline Europe démontre le rôle clé des moyens aériens de l'UE pour détecter les bateaux de migrant.e.s. Ces informations sont ensuite transmises aux garde-côtes libyens qui interceptent les bateaux et renvoient les migrant.e.s en Libye. Il s'agit là d'une violation systématique des obligations de l'UE en matière de recherche et de sauvetage, et de son engagement en faveur des droits humains.

Des refoulements violents et des violations des droits humains ont également eu lieu à Malte, à Chypre, en Croatie et en Grèce, des migrant.e.s étant renvoyé.e.s vers des pays qui ne respectent pas les droits fondamentaux.

De nombreux cas de refoulement, de retard et/ou de refus d'effectuer des opérations de sauvetage ont été documentés en mer Égée et à la frontière gréco-turque. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a demandé à la Grèce d'enquêter sur ces refoulements aux frontières avec la Turquie.

Plusieurs rapports dénoncent également les refoulements à la frontière entre la Croatie et la Serbie, ainsi que les abus et tortures physiques et psychologiques perpétrés par la police croate à l'encontre de migrant.e.s et de demandeur.se.s d'asile, en toute impunité. Une enquête du journal *The Guardian* révèle que « *les fonctionnaires de la Commission européenne ont 'couvert' l'échec de la Croatie à protéger les migrants des brutalités à la frontière* ». Des rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont demandé des enquêtes et des sanctions à la suite des brutalités de la police croate dans

le cadre de ses opérations de refoulement des migrant.e.s.

Ces refoulements révèlent également le racisme institutionnel qui existe dans les politiques de gestion des frontières de l'UE ainsi que dans les politiques migratoires au niveau national. Diverses ONG et organisations internationales ont demandé que des enquêtes soient menées et qu'il soit mis fin à ces pratiques illégales, et que la Commission européenne adopte une position plus ferme à l'égard de ces violations des droits humains, du droit communautaire et du droit international.

Source

: <https://euromedrights.org/fr/publication/la-pandemie-ne-reduit-pas-la-violence-aux-frontieres/>